

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE de Picardie MEDECIN DU TRAVAIL

AFFECTATION: Service Santé Sécurité au Travail

PRINCIPALES MISSIONS:

Sous l'autorité du Médecin du travail chef et au sein d'un service composé d'une équipe pluridisciplinaire de santé au travail, de conseillers en prévention, d'un responsable de la prévention des risques professionnels, d'un responsable administratif et de secrétaires administratives, vos missions s'articulent autour des domaines suivants :

Suivi de l'état de santé des salariés :

- > Participer à la prévention des risques professionnels et à la protection de la santé des travailleurs.
- Conseiller l'employeur et ses représentants dans votre champ de compétences.
- Assurer le suivi individuel de l'état de santé des salariés agricoles en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail du service.
- Contribuer à la veille épidémiologique et à la traçabilité.
- ➤ Prévenir la désinsertion professionnelle du travailleur agricole et favorise son maintien en emploi, en partenariat avec le travailleur social et le conseiller en prévention de la caisse de MSA.
- > Suivre la délégation d'activité de l'infirmier de santé au travail de son territoire (débriefing des consultations et actions en milieu de travail notamment).

Préservation de la santé des travailleurs agricoles :

- Mener des actions ciblées en milieu professionnel.
- > Animer des campagnes d'information et de sensibilisation aux questions de santé spécifiques au milieu travail.
- Inciter les employeurs à prendre toutes les mesures justifiées de prévention.

Le Médecin du Travail retenu devra être inscrit sur la liste d'aptitude des Médecins du Travail de la MSA.

Prise de fonction dès que possible

PROFIL RECHERCHE: F/H

- Diplôme de médecine agricole de l'INMA (possibilité de passer ce diplôme après la prise de poste), diplôme d'études spécialisées de médecine du travail (DES) ou certificat d'études spéciales de médecine du travail (CES).
- Connaissance du système de santé, de la protection sociale (notamment agricole), de la santé au travail et de la prévention des risques professionnels et environnementaux.
- Connaissance des orientations institutionnelles, de l'ARCMSA, de la caisse et des enjeux de la protection sociale et de la santé sécurité au travail.
- Maîtrise du domaine d'activité et des procédures applicables.
- Capacités d'anticipation et d'organisation.
- Capacités d'adaptation.
- Qualités relationnelles et goût du travail en équipe.
- Connaissance des outils informatiques et bureautiques.
- > Esprit d'initiative et force de proposition.
- > Titulaire du permis B

Il s'agit d'un emploi de Médecin du travail. Le coefficient de rémunération sera au minimum de 474 et sera déterminé en fonction des compétences et de l'expérience professionnelle du candidat retenu.